



**LES RENDEZ VOUS DE L'ÉTÉ À SARS-POTERIES
JUILLET & AOÛT 2024**

**FÊTE NATIONALE
RENDEZ-VOUS
LES 13 ET 14
JUILLET
2024**

**BROCANTE
LE 18 AOÛT
2024**

**COURSES DE
VÉLO
LE 03 AOÛT
2024**

MAIRIE DE SARS-POTERIES - 9, rue Jean Jaurès - Tel : 03.27.61.62.47

Site internet : www.sarspoteries.fr - Facebook : sars-poteries

Horaires d'ouverture de la mairie en juillet et août :

Lundi et mercredi : de 9h à 12h

Mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Horaires d'ouverture de la Poste en juillet et août :

du lundi au vendredi : de 9h à 12h



MAIRIE DE SARS-POTERIES
59216 - Hauts-de-France

FÊTE NATIONALE

SAMEDI 13 JUILLET 2024 - STADE ANDRÉ WASTIAUX

- 20h00 - Concert de Die Tiroler Perlen / barbecue et bar organisés par Sars en fête
- 21h30 - Distribution des lampions
- 22h00 - Retraite aux flambeaux dans les rues de la ville
- 23h00 - Spectacle pyrotechnique offert par les municipalités de **Beugnies et de Sars-Poteries**
- 23h30 - Bal populaire / DJ

DIMANCHE 14 JUILLET 2024

- 12h00 - Défilé au départ de la place BARBUSSE, accompagné par la Batterie Fanfare d'Avesnes/H et l'Association le Chœur de la Marseillaise
- 13h00 - Vin d'honneur à la salle "la Caserne"

ÉVÉNEMENTS ASSOCIATIFS

SAMEDI 3 AOÛT 2024 - COURSES DE VÉLO

- de 13h00 à 18h00 - Courses de vélo pour les enfants et les adultes / buvette et petite restauration sur place
- Organisées par l'Union Cyclisme Capelloise / départ : 19, rue Jean Jaurès à Sars-Poteries / Renseignements : 06.42.05.57.27

DIMANCHE 18 AOÛT 2024 - GRANDE BROCANTE

- de 06h00 à 19h00 - Organisée par l'Amicale Laïque de Sars-Poteries / buvette et petite restauration sur place
- Inscription & contact : 07.81.58.52.43 / broca.sars@gmail.com

POUR QUE NOTRE VILLAGE SOIT ENCORE MIEUX APPRÉCIÉ...

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.